



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE-D'ARC**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**  
**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,**

Louise Boivin directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

**QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé "Règlement no 308-2018 sur la gestion contractuelle".

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 205 rue Principale, Sainte-Jeanne-d'Arc.

Donné à Sainte-Jeanne-d'Arc, ce 4<sup>e</sup> jour de juillet 2018.

Louise Boivin  
Directrice générale

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)**

Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8.00 heures et 18.00 heures le 5e jour du mois de juillet 2018, à chacun des endroits suivants:  
Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5e jour de juillet 2018.

---

Louise Boivin, Directrice générale et secrétaire-trésorière